

instruments que nous puissions façonner en ce moment pour le maintien de la paix.

Elles sont suffisamment connues pour que je me dispense d'entrer dans le détail de leurs fonctions et de leurs pouvoirs.

Cependant, avant de passer à ce qui, selon moi, constitue le second moyen d'assurer le maintien de la paix, je me permettrai de donner quelques impressions que j'ai rapportées de ma participation aux travaux de la Commission préparatoire.

Je suis revenu avec la conviction que les délégués réunis à Londres étaient persuadés de l'importance d'assurer le succès de la nouvelle organisation, et qu'ils tenaient tous à collaborer à l'établissement d'institutions au sein desquelles toutes les nations pourraient travailler à préserver leur sécurité et à améliorer les conditions de vie dans le monde.

Je ne connais, naturellement, que le travail de la Commission préparatoire, et je n'ai pas assisté aux réunions de l'Assemblée. Il est vrai également que nous n'en étions qu'au stade des travaux préliminaires, mais cette période avait une importance non moins grande, puisqu'elle a servi à la rédaction des règlements et à la recherche des moyens de donner suite aux statuts acceptés à San-Francisco. Il était manifeste que les divergences de vues entre les délégués provenaient du désir qu'avait chacun d'eux d'assurer, suivant ses concepts, la sécurité de son pays et d'empêcher que la paix puisse être menacée par d'autres pays. Aucun funeste dessein n'était à la base de l'opposition de certains pays à la rédaction d'un règlement spécifique; tous voulaient s'assurer que rien n'entraverait la poursuite des fins visées.

On aurait tort d'insinuer, comme quelques-uns l'ont fait, que l'Union soviétique, lorsqu'elle a insisté sur l'adoption de certains amendements ou s'est opposée à l'adoption de certains autres, cherchait à rendre inopérante l'Organisation des Nations Unies. J'ai encore la conviction qu'elle s'efforçait, tout autant que le Royaume-Uni, que les Etats-Unis, le Canada et toute autre nation, de créer un instrument susceptible de mettre en pratique les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les différences qui séparent les trois grandes puissances, plus spécialement la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, et qui sont apparues au grand jour à la première session de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, constituent un tout autre problème, sur lequel je reviendrai au cours de mes observations. Elles vont beaucoup plus loin que l'établissement du rouage que rend nécessaire la création d'un instrument de relations réciproques entre les nations.

Quelqu'un écrivait dans les journaux, au terme de la première session: "L'Organisation des Nations Unies a déçu les espérances de l'humanité aspirant vers une paix juste et durable; le résultat de cette première expérience, c'est que l'union des grandes puissances a été compromise à Londres." Cette déclaration ne me semble ni juste ni exacte. Si la désunion existe parmi les grandes puissances, on ne peut l'imputer aux défauts ou aux déficiences de l'ONU. C'est une conséquence de leur manque de confiance l'une à l'autre pour la solution des problèmes qui touchent leurs vastes intérêts en conflit.

Je crois, au contraire, qu'il existe maintenant des institutions bien organisées, qui offrent les meilleurs moyens trouvés jusqu'ici pour provoquer l'examen au grand jour de problèmes susceptibles de troubler la paix du monde, qu'on les présente sous leur vrai jour ou qu'on les déguise de façon à influencer l'opinion publique chez les autres nations.

L'Organisation des Nations Unies est le moyen le plus perfectionné sur lequel les nations du monde se soient entendues, jusqu'à date, en vue de régir les relations internationales. Il est loin d'être parfait, mais nous devons lui donner notre appui enthousiaste, car il constitue l'un des seuls espoirs qui nous restent de réussir à éviter la guerre et, par conséquent, le chaos.

Avant de passer à mes autres observations, je désire féliciter le très honorable premier ministre de la décision qu'il a prise, avant San-Francisco, d'inclure dans les délégations des membres de tous les partis. Il est essentiel que la politique extérieure du Canada ait une certaine continuité. Si l'on ne peut arriver à l'entente unanime dans chaque parti, il est au moins possible de tenir certains hommes cultivés et capables, ayant le sens des responsabilités, au courant de ce qui se passe, afin qu'ils communiquent à leurs amis politiques les motifs qui ont inspiré certaines décisions. Nous pouvons toujours, je crois, sans trahir nos convictions, arrêter un point de vue national permettant au Canada de présenter, comme les Etats-Unis et plusieurs autres nations, un front uni dans les affaires extérieures et internationales. En Angleterre, on voit aujourd'hui au bureau des Affaires étrangères, sous la direction de M. Bevin, une équipe d'hommes dont les convictions politiques et sociales sont diverses. Je suis d'avis que M. Bevin, par sa vitalité, son énergie et sa grande intelligence, a apporté une nouvelle vie et une nouvelle vigueur au ministère britannique des Affaires étrangères, à une institution vénérable qui, je ne dirai pas avait besoin d'un sang nouveau et d'une vie nouvelle, mais qui pouvait certes les recevoir avec plaisir, et que sa personnalité pouvait certes lui fournir. La délégation